



Légende

- 24 Zone de dépôt de matériaux (**nouvelle**)
- 19 Zone agricole I
- 19 Zone agricole II
- 20 Zone agricole protégée
- 26 Aire forestière

Approuvé par l'Assemblée Primaire de Vex le : 24.01.2013

Le Président 



Le Secrétaire



Homologué par le Conseil d'Etat le :

Le Président

Le Chancelier

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 25 NOV. 2015.

Droit de sceau: Fr. 800.-

L'atteste:

Le chancelier d'état:

Version du 14.05.13
pour homologation



1:1'500

